Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260320-2026_03_20_D_02-DE

Plénée-Jugon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

20 mars 2026				
An	Mois	Jour	QN°	Subd
2026	03	20	02	00

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
ARTICLE L.2122-2 DU CGCT

ÉLUS	23
PRÉSENTS MAXI	23
MANDANTS	00
ABSENTS	00
APTES A VOTER	23



CONVOCATION	16/03/2026
RÉUNION	20/03/2026
AFFICHAGE	20/03/2026
TRANSMISSION	20/03/2026
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

	Recensement des Conseillers Municipaux			Présents	Absents	Mandants	Observations
	Noms et Prénoms	Titres	Né(e) le				Mandataires
MAJORITÉ MUNICIPALE	**LUCAS Roland, Maire**	**Maire**	06/06/1970	1	0	0	
	LE HELLEC Danielle	**Conseiller(e)**	07/08/1953	1	0	0	
	LENORMAND Éric	**Conseiller(e)**	13/08/1964	1	0	0	
	PANSART Rémi	**Conseiller(e)**	18/01/1967	1	0	0	
	BOTREL Pierrick	**Conseiller(e)**	23/07/1968	1	0	0	
	HERVE Anne	**Conseiller(e)**	12/10/1968	1	0	0	
	JOUAN Fabienne	**Conseiller(e)**	17/04/1970	1	0	0	
	ONFRAY Florence	**Conseiller(e)**	16/12/1972	1	0	0	
	GUERIN Amélie	**Conseiller(e)**	09/09/1974	1	0	0	
	GAUTHIER Jérôme	**Conseiller(e)**	07/11/1977	1	0	0	
	DUVAL Maxime	**Conseiller(e)**	05/07/1980	1	0	0	
	JEANNEAU Gabriel	**Conseiller(e)**	03/02/1981	1	0	0	
	CHARRA Marine	**Conseiller(e)**	09/11/1984	1	0	0	
	DUQUENNE Hélène	**Conseiller(e)**	23/07/1985	1	0	0	
	OGIER Elodie	**Conseiller(e)**	08/04/1990	1	0	0	
	ONFRAY Pierre-Manuel	**Conseiller(e)**	24/12/1990	1	0	0	
	AUFFRAY Anne-Sophie	**Conseiller(e)**	19/01/1993	1	0	0	
	GUERIN Nicolas	**Conseiller(e)**	23/03/1996	1	0	0	
MINORITÉ	GOINGUENET Marie-Noelle	**Conseiller(e)**	25/12/1953	1	0	0	
	CORNILLET Colette	**Conseiller(e)**	08/09/1960	1	0	0	
	SAMSON Gérard	**Conseiller(e)**	04/11/1960	1	0	0	
	MACÉ Stéphane	**Conseiller(e)**	04/08/1970	1	0	0	
	PRESSE Sabrina	**Conseiller(e)**	20/08/1975	1	0	0	
Σ	**DÉCOMPTE DES PRÉSENTS**			23	0	0	

***RAPPEL** : l'An Deux Mil Vingt Six, **le Vendredi Vingt Mars à Dix Neuf Heures**, et conformément aux articles L.2122-10 et L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plénée-Jugon, se sont réunis à la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Suzanne BOURDÉ, Maire de Plénée-Jugon en exercice à la clôture du mandat échu. Madame Suzanne BOURDÉ a précisé que le Conseil Municipal est réputé complet, l'ensemble des vingt-trois sièges à pourvoir ayant été pourvus à la date du quinze mars deux mille vingt-six, consécutivement au renouvellement général du Conseil Municipal. En conséquence, Madame Suzanne BOURDÉ a déclaré installés l'ensemble des Conseillères et Conseillers Municipaux de la Commune de Plénée-Jugon. Le Conseil a ensuite désigné Monsieur Nicolas GUERIN, benjamin de l'assemblée en qualité de Secrétaire de Séance et Madame Danielle LE HELLEC, doyenne du Conseil, en qualité de Présidente de la séance (art. L. 2122-8 du CGCT), ceci jusqu'à l'élection du nouveau maire.*

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260320-2026_03_20_D_02-DE

20 mars 2026				
An	Mois	Jour	QN°	Subd
2026	03	20	02	00

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
ARTICLE L.2122-2 DU CGCT

VOTE N°2 :
NOMBRE D'ADJOINTS A DÉSIGNER

PREMIER TOUR
DE SCRUTIN

- En application de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Roland LUCAS, Maire de Plénée-Jugon propose au Conseil Municipal de fixer à six le nombre des Adjoints, et de procéder à leur élection. Il rappelle que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit un maximum de six adjoints pour la Commune de Plénée-Jugon.
- Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom et conformément aux formalités de déroulement du scrutin préalablement exposées à l'occasion de l'élection du Maire, a remis au Président, sous enveloppe fermée, son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

(a) N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE	(b) NOMBRE DE VOTANTS	(c) SUFFRAGES DÉCLARÉS NULS	(d) SUFFRAGES EXPRIMÉS RECENSÉS	(e) MAJORITÉ ABSOLUE RÉSULTANTE	Propositions des Listes	
					Construisons demain Ensemble	Tous simplement Toujours Vous avec Nous [...]
					6 Adjoints	Sans Objet
00	23	05	18	10	18	

Proposition de Monsieur Roland LUCAS : 18 Voix

En application de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sous la Présidence et à la demande de Monsieur Roland LUCAS, élu Maire, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de fixer à six, le nombre des adjoints au maire.

Le présent procès-verbal, dressé et clos en double exemplaire, le vendredi vingt mars deux mille vingt-six a été signé après lecture, par Monsieur le Maire, la Doyenne de l'Assemblée, les Assesseurs et le Secrétaire.

Le nouveau Maire de Plénée-Jugon
Roland LUCAS

La Présidente, Doyenne d'Âge,
Danielle LE HELLEC

La Secrétaire de Séance, Benjamin de l'assemblée
Nicolas GUÉRIN

Les Assesseurs du Bureau de Vote
Anne-Sophie AUFFRAY et Sabrina PRESSE

Procès-verbal établi sur le champ
À l'issue des opérations de vote
Plénée-Jugon, 20 mars 2026

MAIRIE DE PLÉNÉE-JUGON
22640